



COMMISSION DES FINANCES

Rapport (public)
de la séance du jeudi 9 mars 2023 à 19h
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s : M. Daniel MUSCIONICO (Président)
Mme Sophie BRAND
Mme Andrea EHRETSMANN
M. Laurent PECCOUD
M. Raphaël RAPIN
M. Albert SIROLI

M. Éric ANSELMETTI Maire
M. Charles LASSAUCE Secrétaire général

Excusé : M. Geoffroy SIROLI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022
3. Crédit budgétaire supplémentaire pour le remplacement des luminaires de l'AGS et de La Pomme, sis route de Corsier 23 et 25 d'un montant de CHF 50'000
4. Demande de crédit budgétaire supplémentaire de la commission sociale et scolaire & communication d'un montant de CHF 105'000 voté dans sa séance du 8 février 2023
5. Divers

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (4 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022

Arrivée de Mme S. Brand.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité (5 voix).

3. Crédit budgétaire supplémentaire pour le remplacement des luminaires de l'AGS et de La Pomme, sis route de Corsier 23 et 25 d'un montant de CHF 50'000

Le Maire explique qu'en ces temps d'économies d'énergie, la commune aurait là un potentiel d'environ 85 % pour un investissement certes important, mais qui sera amorti sur 25 ans. Le jeu en valant la chandelle, il ne peut qu'encourager les commissaires à soutenir ce projet.

Ci-après les questions ou remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

Le projet tient-il compte des exigences du DIP concernant la luminosité dans les salles de classe ?

M. Ch. Lassaue confirme que l'étude réalisée par la société Ilico en tient compte, avec une

amélioration assez importante de la qualité de la luminosité pour les élèves. C'est une des raisons pour lesquelles l'Exécutif propose cet investissement.

Aurait-il de toute façon fallu remplacer ces éclairages ?

M. Ch. Lassaue répond que ce remplacement n'est pas forcément une obligation. C'est un choix de l'Exécutif de participer à la transition énergétique et d'améliorer la qualité de ces éclairages. Cela induira une économie d'énergie de 85 %, ce qui fait sens à l'heure actuelle.

N'aurait-il pas été possible d'inclure ce montant dans le projet de rénovation du NGS ?

M. Ch. Lassaue rappelle qu'il ne s'agit pas du même bâtiment. Il n'était donc pas possible, comptablement parlant, de l'inclure dans cet investissement.

À quel montant correspond cette économie de 85 % d'énergie ?

Fr. 2'336.- selon le dossier transmis par Ilico.

Un montant qui n'est pas très élevé, d'où cet amortissement sur 25 ans seulement, ajoute **M. Ch. Lassaue**. Mais si les communes ou les collectivités publiques ne font pas l'effort de participer à la transition énergétique, qui le fera ?

Selon les tarifs actuels, est-il souligné.

Mais il n'y a pas de petites économies, relève un commissaire.

S'agissant de locaux relativement anciens, remplacer les néons et installer des luminaires modernes et adéquats dans les classes serait tout à fait adapté selon un commissaire.

Il est également possible de remplacer les néons par des LED, précise **M. Ch. Lassaue**. Si la durée de vie des LED est largement supérieure à celle des néons, cela n'induirait aucun gain dans le cadre de la transition énergétique. Alors que les LED proposées par Ilico, dont la technologie est différente, permettent justement cette économie d'énergie.

Un commissaire pense que ce remplacement améliorera le confort des élèves, ce qui est très bien. Un coup de peinture blanche sur les murs permettrait-il encore d'améliorer la luminosité des classes ?

M. Ch. Lassaue indique que l'étude tient compte de la situation actuelle. Améliorer encore la luminosité en travaillant sur ces éléments ne changera rien au matériel. Des travaux complets de peinture sont aussi programmés pour La Pomme, ce qui ajoutera encore au confort des utilisateurs et à la modernité de cette salle.

Le Maire ajoute que la modification des luminaires, qui seront déplacés, impliquera forcément des travaux de peinture.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

À l'unanimité (5 oui), la commission des finances préavis positivement le crédit budgétaire supplémentaire pour le remplacement des luminaires de l'AGS et de La Pomme d'un montant de CHF 50'000.

M. Ch. Lassaue, qui remercie la commission pour son préavis, explique que cette étude découle directement de celle réalisée avec Eco21, collectivités publiques. La commune aurait la possibilité de réaliser un audit du même type pour le local PC (1^{er} sous-sol) pour un coût de Fr. 2'000.-. Mais 104 néons se trouvent à cet étage. Il faut savoir que les nouveaux luminaires coûtent environ Fr. 1'100.-/pièce. Si la commune voulait aller dans une démarche identique à l'AGS et La Pomme, cela pourrait représenter grosso modo un investissement de Fr. 120'000.- pour les mêmes économies d'énergie. Un avis de principe de la commission est sollicité : cela vaudrait-il la peine de mandater Ilico afin d'effectuer cette analyse pour le local de la PC ?

M. Ch. Lassaue répond aux questions des commissaires.

La société Ilico a-t-elle aussi travaillé sur le NGS ?

La réponse est négative. La première analyse avait porté sur l'ensemble des bâtiments administratifs. Mais compte tenu de la rénovation du NGS, il n'était pas nécessaire de faire cette analyse. Ilico à en revanche évalué de façon très grossière l'abri PC, qui ne sera pas rénové dans le cadre des travaux du NGS.

Le même type de consommation et d'économie d'énergie sera-t-il en place dans le NGS après sa rénovation ? Car il y aurait alors une vraie nécessité d'évaluer l'abri PC. Et la commune bénéficiera peut-être d'un rabais de quantité.

M. Ch. Lassaue pense qu'un nombre inférieur de luminaires sera nécessaire pour remplacer les 104 de l'abri PC, ce qui induira déjà une économie. Tout le NGS sera énergétiquement le plus intéressant possible. Le 2^e sous-sol de la PC n'étant pas du tout utilisé, les luminaires du 1^{er} sous-sol seront stockés et utilisés à des fins de remplacement, ce qui permettra une dizaine d'années d'économies.

Il y a deux éléments à mettre dans la balance : à la fois les économies d'énergie réalisées et les capacités financières de la commune. Lesdites économies seraient-elles intéressantes vu l'utilisation du 1^{er} sous-sol ?

La réflexion actuelle porte plus sur le développement durable, les économies d'énergie et l'exemplarité de la commune, non sur les aspects purement financiers.

Ne serait-il pas judicieux de débloquer cette étude pour le 1^{er} sous-sol de la PC afin de faire une commande groupée de luminaires (AGS + 1^{er} sous-sol PC) ?

Les travaux dans l'AGS et La Pomme se feront de toute façon durant l'été ; il n'y aurait donc aucun problème, répond **M. Ch. Lassaue** qui souhaite connaître l'intérêt de la commission à réaliser une étude pour le 1^{er} sous-sol de la PC.

Un commissaire pense que cela s'inscrirait dans la logique, car ces luminaires ne sont plus du tout d'actualité. Et l'étude sera remboursée à la commune si celle-ci décidait de remplacer aussi ceux de la PC (1^{er} sous-sol).

Un autre serait lui aussi favorable à cette étude ; mais la commune n'aurait-elle pas meilleur temps d'investir ces Fr. 120'000.- pour des panneaux solaires ?

Selon **M. Ch. Lassaue**, il serait préférable de réduire la consommation que d'ajouter des panneaux solaires. Le 1^{er} sous-sol de la PC est utilisé par les sociétés communales et les collaborateurs du pool technique.

Le Maire demande pourquoi, puisque la commune part dans les économies d'énergie, se priver d'un bâtiment, d'autant que le moment est opportun. L'étude d'Ilico permettra aux autorités de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Il s'agit plus d'une tendance que la commune veut marquer aujourd'hui, confirme **le Président** en proposant de passer au vote.

La commission des finances est favorable à entreprendre un audit sur les éclairages du 1^{er} sous-sol de la PC.

4. Demande de crédit budgétaire supplémentaire de la commission sociale et scolaire et communication d'un montant de CHF 105'000 voté dans sa séance du 8 février 2023

La CSSC a décidé à l'unanimité d'augmenter le budget alloué à l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger. Elle s'est pour ce faire basée sur un taux de 1 % des revenus budgétés cette année, soit un total de Fr. 160'000.-. Une majeure partie de ce budget sera allouée à l'aide en Suisse (sans doute 60 %). La CSSC songeait depuis longtemps à augmenter ce budget ; vu l'augmentation importante des revenus prévue pour cette année, le moment semble opportun. D'où cette demande de crédit complémentaire pour 2023. Le budget de l'aide humanitaire en Suisse et à l'étranger sera adapté en fonction des rentrées prévues, les années suivantes.

Ci-après les questions ou remarques qui ressortent de la discussion qui s'ensuit.

La CSSC estime nécessaire d'augmenter le montant de l'aide humanitaire. D'autant que le Conseil municipal a proposé d'affecter plus de fonds pour le social. Ce budget sera affecté à différentes associations, dont le nombre sera défini lors de la prochaine séance de la CSSC.

La CSSC a défini les thèmes qui lui tiennent à cœur, par exemple aider un peu plus les familles et les enfants. La commission reviendra prochainement avec des projets concrets.

Cette démarche semble tout à fait louable en cette période où l'aide est de plus en plus nécessaire pour tous. La répartition semble juste.

La CSSC soutenait jusqu'à présent, en Suisse, les domaines de la précarité, du handicap et les droits des femmes. S'y ajouteraient les enfants. Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, la CSSC a mandaté la FGC qui lui a soumis des projets particulièrement pertinents en termes de développement durable. Les dossiers des différentes associations étaient très bien documentés ; ceux-ci sont analysés par des spécialistes à titre bénévole afin que le plus de fonds possible arrivent au bon endroit. La CSSC a ainsi la garantie que ses subventions arrivent au bon endroit pour des projets de développement durable.

Le Maire rappelle que la FGC prélève 10 % sur les fonds alloués.

Mais des spécialistes analysent bénévolement les dossiers, est-il précisé. Le contrôle de la FGC en vaut la peine.

La CSSC n'a pas encore dépensé un centime de son budget de Fr. 55'000.- pour l'aide, relève **le Maire**. Un crédit budgétaire supplémentaire nécessite d'avoir un véritable projet. L'Exécutif, qui trouve l'idée excellente, rappelle que le pourcentage consacré sur les budgets communaux à l'aide humanitaire en Suisse comme à l'étranger n'est pas une pratique officielle. Concernant la somme en elle-même, l'association suisse de déminage cherche des fonds ; soutenir un projet avec une subvention conséquente serait peut-être une bonne dépense. La CSSC pourrait recevoir des représentants de cette association et vérifier ensuite que l'argent aura bien été dépensé à juste titre.

Il est relevé que non seulement les buts de ces subventions doivent être clairs, mais également qu'un contrôle soit prévu sur l'utilisation des deniers publics, tant pour les autorités que pour la population. Cet aspect n'est pas à négliger. Que la CSSC se positionne sur des projets phares serait beaucoup plus parlant pour le reste du Conseil municipal.

La CSSC n'a pas encore décidé de l'affectation de ce montant supplémentaire de Fr. 105'000.- qui ne représente que 0,7 % du budget communal actuel. D'autres communes consacrent 2 à 3 % de leur budget à l'aide humanitaire. Avec cette proposition, Corsier atteindrait tout juste ce qui est tolérable aujourd'hui par rapport à ce qu'une commune doit faire en fonction de son budget.

Le budget n'est pas excessif ; mais lorsque les montants sont importants, cela mérite une certaine gouvernance.

Un commissaire est tout à fait favorable à la proposition de l'Exécutif de recevoir l'association suisse de déminage.

Aucun commissaire n'est opposé à la proposition de la CSSC d'allouer un budget supplémentaire ; les élus s'interrogent simplement quant à la destination de ces fonds. Porter des budgets pour des projets à soutenir, tout le Conseil municipal sera sans doute partant. Mais à l'heure actuelle, la CSSC propose Fr. 105'000.- supplémentaires sans éléments concrets.

Si la CSSC n'a pas encore déterminé les affectations exactes, les objectifs ont déjà été précisés ; avant que ce crédit supplémentaire soit soumis au vote du Conseil municipal, les différentes affectations auront été détaillées.

De plus, le bulletin communal résume chaque année les différentes affectations de ces fonds.

La CSSC souhaite donner des subventions plus importantes aux associations déjà soutenues et en définir d'autres, pourquoi pas selon la proposition du Maire.

Un commissaire explique à nouveau que la commune peut se permettre, sur cet exercice, de soutenir à plus grande échelle l'aide humanitaire. Mais l'approche de la CSSC n'est pas confortable pour lui, car il y a encore trop de flou.

La commission n'est pas opposée au montant sollicité par la CSSC. Mais il manque des objectifs clairs et des projets à proposer au Conseil municipal.

Le Maire trouve dommage que la CSSC ne gère pas directement les dons mais passe par la FGC. Si le Conseil municipal décide d'allouer Fr. 105'000.- supplémentaires, il réitérera sa demande que la CSSC oriente les autorités vers des objectifs afin de savoir où partiront directement ces fonds. Cela lui semble fondamental.

La CSSC a peut-être été un peu maladroite, ce soir. Le message qu'elle souhaitait faire passer, c'était d'augmenter le budget de l'aide humanitaire, puis de revenir avec des propositions concrètes.

Un commissaire ne verrait aucun inconvénient à augmenter le budget de l'aide humanitaire.

Sur un aspect plus procédural, **M. Ch. Lassaue** explique qu'il est très particulier pour lui, en tant que gestionnaire des comptes de la commune, d'avoir un budget de Fr. 55'000.- suivi d'une proposition d'augmentation avec une dépense à Fr. 0.-. Si l'objectif de la CSSC est d'allouer une enveloppe globale de Fr. 160'000.-, que la commission revienne avec des propositions de dons concrets et une demande de crédit budgétaire supplémentaire. Ce vote pourrait être reporté à une date ultérieure et assorti d'un exposé des motifs très clair et concret tant pour le Conseil municipal que pour la population.

D'où l'importance de revenir avec des projets concrets, est-il ajouté.

La CSSC retravaillera ces éléments lors de sa prochaine séance.

Les subventions pour l'aide humanitaire sont généralement versées en fin d'année. Car la CSSC attend les rapports et bilans des associations avant de se déterminer. Ce soir, la commission est simplement invitée à donner son avis sur une augmentation du budget de l'aide humanitaire.

Le Président revient sur la question du Maire, à savoir est-il vraiment nécessaire de passer par un intermédiaire. Quelle plus-value cela apporte-t-il ?

La CSSC recevait de nombreux projets pour l'étranger ; mais il était difficile de juger la pertinence de ceux-ci. L'analyse de la FGC de ces petites associations, qui est spécialisée, est précieuse. La CSSC a à chaque fois reçu des dossiers solides et très sérieux, avec un regard très précis sur les différents aspects du développement durable (éducation, écologie, etc.). La CSSC avait ainsi choisi 4 associations sérieuses (Madagascar, Sénégal, Burundi et Nicaragua). De nombreuses communes genevoises, dont la Ville de Genève, allouent des fonds importants par le biais de la FGC.

Il faut relever que la FGC ne gère que les projets humanitaires à l'étranger.

Il est néanmoins important de connaître le pourcentage qui sera consacré à l'aide à l'étranger par l'intermédiaire de la FGC.

M. Ch. Lassaue précise que la FGC prélève 10 % pour ses charges administratives.

Le Maire suggère à la CSSC de ne pas partir sur un pourcentage du budget communal, mais de choisir un projet auquel elle croirait et qui aurait un besoin immédiat de fonds. Cela parlera bien mieux aux élus et la commune sera ainsi beaucoup plus crédible.

Un commissaire pense assez légitime de proposer une augmentation de l'aide sociale en indexant le pourcentage consacré par la commune. La CSSC réfléchira aux affectations possibles.

Les commissaires sont tous d'accord sur le fait que si un projet en vaut la peine, il faut y aller, et ce quel que soit le pourcentage que cela représente.

De nombreux projets valant la peine d'être soutenus, la commission pourrait tout à fait accepter cette augmentation de budget.

La CSSC décide des projets à soutenir par le biais de la FGC.

Mais cela a un coût, et c'est ce qui dérange **le Maire**.

La commission a bien entendu les arguments de la CSSC. La question se pose plutôt sur la forme que sur le fond. Personne ne s'opposera, en ces temps difficiles pour beaucoup et où la commune peut se le permettre, de soutenir des projets. Mais un travail serait à faire sur la forme. Pour cette raison, la commission ne devrait pas entrer en matière ce soir sur cette demande de crédit budgétaire supplémentaire. Cas échéant, **le Président** argumentera sa position fortement et avec véhémence auprès des Conseillers municipaux. Il propose à la CSSC de retirer sa demande et de revenir avec un projet construit différemment, même s'il s'agit d'un montant plus important.

Un commissaire répète que la CSSC sait ce qu'elle veut faire. Mais ce sera en juin, voire en septembre. Elle auditionnera entre autres l'association suisse de déminage, pour concrétiser ses intentions. La commission des finances doit aujourd'hui décider d'allouer ou pas ces fonds.

Un autre commissaire indique encore une fois que l'idée d'allouer des budgets supplémentaires n'est pas un problème. Simplement la demande de la CSSC doit être plus claire.

Il y a effectivement des choses à peaufiner au sein de la CSSC. Celle-ci reviendra avec des demandes plus concrètes et qui correspondront mieux aux attentes des uns et des autres. D'autant qu'il n'y a pas d'urgence, ce soir.

Vu le temps encore à disposition, la CSSC reviendra avec des projets plus concrets.

M. Ch. Lassaue suggère que la commission donne ce soir un avis, et non un préavis, quant à la demande de la CSSC et suspende le projet jusqu'à ce que la CSSC soumette des éléments concrets avec sa demande.

Le Maire pense que la commission doit prendre position ce soir sur son intention d'aller de l'avant avec ce projet qui sera détaillé lors de la prochaine commission, car les commissaires semblent unanimes sur le fait de travailler dessus.

À l'unanimité, la commission des finances, convaincue par l'aide proposée par la CSSC, encourage celle-ci à présenter un projet plus détaillé afin de solliciter une augmentation du budget de fonctionnement de l'aide humanitaire.

5. Divers

Le Maire et **M. Ch. Lassaue** évoquent une problématique particulière relative aux cotisations LPP d'une personne et répondent aux questions des commissaires.

À la majorité, soit 4 oui et 1 abstention, la commission accepte de compenser la cotisation au LPP de l'intéressé selon la problématique exposée. L'administration communale cherchera avec lui la meilleure solution à somme équivalente.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h20.

Rapport : E. Maia